

**N° 8057<sup>7</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952  
concernant l'organisation militaire**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(7.2.2023)

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre datée du 6 février 2023 concernant le projet de loi élargé, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'État marque son accord avec les redressements de syntaxe et d'orthographe apportés aux articles 9 et 19 de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire à travers les articles 1<sup>er</sup> et 3 du projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Président du Conseil d'État,*  
Christophe SCHILTZ

